

Pour un nouveau modèle de croissance des villes moyennes

Contribution de Villes de France en vue du plan d'action gouvernemental en faveur des villes moyennes

Territoires charnières entre les métropoles et la ruralité, les villes moyennes et leurs agglomérations constituent un enjeu fort de politique publique en termes d'attractivité, d'aménagement et de cohésion nationale.

L'association Villes de France reçoit très favorablement la démarche d'un Plan national en faveur des villes moyennes et formule plusieurs propositions très concrètes. En préalable, **l'Etat doit prendre un engagement ferme et irrévocable de ne plus « vider » les villes moyennes de leurs services publics**. Le numérique et l'attrait d'un foncier disponible et moins onéreux devraient même l'inciter - au motif d'une meilleure gestion des deniers publics - à se redéployer sur ces territoires qui offrent une réelle qualité de vie et qui sont plus en adéquation avec les nouvelles exigences du 21^è siècle : proximité des services et de la nature, télétravail, consommation raisonnée...

Dans le cadre de la mise en place de ce Plan d'action, l'Etat doit définitivement renoncer à la méthode de l'appel à projets qui pénalise les territoires les plus défavorisés et qui organise une concurrence malsaine entre les territoires. Il doit aussi accélérer le processus de réduction et de simplification normative, véritable fléau pour les collectivités locales. La norme est nécessaire, mais elle ne doit pas empêcher l'action publique et trop de normes aujourd'hui paralysent les collectivités locales.

Neuf fiches thématiques assorties de propositions sont ci-après présentées :

1. Aménagement et cohésion du territoire : changer de méthode
2. Mobilité et réseaux ferroviaire : une ambition à réinventer
3. Revitalisation des centres villes
4. Habitat durable
5. Infrastructures et services numériques
6. Enseignement supérieur, Recherche, Formation
7. Economie circulaire
8. Offre de soins
9. Finances locales

Aménagement et cohésion du territoire : changer de méthode

Ces dernières années, toute la politique d'aménagement du territoire a été fondée sur deux piliers, faire de puissantes régions et avoir des métropoles fortes de rang européen.

La majorité de la population, et singulièrement la majorité des classes populaires, vivent à l'écart des territoires les plus dynamiques, dans une « France périphérique » selon la formule polémique de Christophe Guilly. Des marges périurbaines les plus fragiles des grandes villes jusqu'aux espaces ruraux en passant par les petites villes et villes moyennes, c'est 60% de la population qui vit à l'écart des métropoles. Il faut donc proposer des politiques adaptées pour ces territoires urbains et ruraux. C'est pourquoi, Villes de France formule les propositions suivantes :

- Rétablir un l'Etat dans ses fonctions régaliennes, un Etat qui pilote la politique d'aménagement du territoire, qui reconnaisse la diversité urbaine et le rôle central des villes petites et moyennes comme étant des piliers de l'armature française et qui associe les collectivités territoriales.
- Contraindre l'échelon régional à associer les villes moyennes et leurs intercommunalités dans l'élaboration des Schémas – et non pas seulement les intercommunalités - (en particulier le Srdadet, mais aussi dans le cadre de la revoyure des contrats de plan Etat-régions). Ce pré-requis réglé, faire de la région l'interlocuteur de la contractualisation du plan d'action villes moyennes.
- Faire de la contractualisation la méthode centrale de l'aménagement du territoire pour permettre une adaptation des politiques publiques et de leurs ressources aux besoins de chaque territoire et rejeter la méthode des appels à projets qui de fait favorise systématiquement les territoires les plus forts.
- Redéployer la présence territoriale de l'État en supprimant les doublons avec les collectivités mais en préservant les territoires fragiles des effets cumulatifs des fermetures de services publics.
- Mobiliser l'ingénierie des services de l'État, l'ingénierie territoriale et l'ingénierie financière de la Caisse des dépôts au service de la cohésion territoriale et des villes moyennes.
- Conforter l'attractivité des centres-villes par un programme ambitieux de rénovation de l'habitat et des commerces, et le maintien ou l'installation d'équipements essentiels pour l'activité locale.
- Libérer l'action des collectivités territoriales par la simplification des normes et une meilleure prise en compte de leur poids financier.
- Évaluer l'efficacité des différents schémas et zonages existants afin de les rationaliser, de les simplifier et d'en réduire leur nombre.
- Stabiliser les périmètres intercommunaux pour la durée du quinquennat et assouplir l'exercice des compétences.
- Simplifier et donner plus de transparence au statut juridique des intercommunalités.
- Associer réellement tous les acteurs locaux aux décisions les concernant dans le cadre de l'élaboration des décisions, tant nationales que régionales.

Mobilité, réseaux et ferroviaire : une ambition à réinventer

Les villes moyennes et leurs agglomérations jouent un rôle essentiel dans la chaîne des déplacements. Concernées comme les métropoles par les enjeux de mobilité durable, les décideurs publics de ces territoires doivent adapter leurs réponses aux contextes particuliers de ces bassins de vie. La question du positionnement des villes moyennes dans l'armature urbaine est essentielle et doit être ramenée en priorité dans le débat national.

Les villes moyennes ont à souffrir de deux phénomènes antagonistes qui accentuent encore les difficultés que traversent les transports collectifs et les Autorités organisatrices de mobilité durable. Le premier est l'extension des périmètres de transports urbains et de la demande consécutive de transports collectifs, et le second est celui de l'appauvrissement de connexions extérieures, notamment ferroviaires.

- Mettre en place une assistance de l'Etat auprès des villes moyennes dans leurs relations à la SNCF pour que les préoccupations soient effectivement traitées.
- Faciliter la mutabilité des terrains et de leurs bâtiments SNCF lors de l'aménagement des quartiers situés autour des gares et bâtiments voyageurs (délais et financements croisés avec la région), dont dépendent très largement le rayonnement et l'attractivité des villes moyennes et de leurs agglomérations. Les opérateurs multiples (SNCF Immobilier, Gares et connexions, SNCF Mobilités, SNCF Réseau, Effia...) restent trop hésitants.
- Améliorer les conditions de reprise des emprises foncières et immobilières des entreprises publiques et de celles de l'État, pour densifier les cœurs d'agglomérations.
- Desserte ferroviaire : élaborer un schéma national de desserte ferroviaire, pour prendre effectivement en compte l'ensemble des composantes ferroviaires (LGV, Trains d'équilibre du territoire, TER).
- Concurrence ferroviaire : accélérer l'ouverture du calendrier à d'autres opérateurs, notamment par la mise en jeu de concessions de lignes. L'Araf pourrait recevoir les appels à candidature et identifier les tronçons de lignes susceptibles d'être concernées par ces délégations.
- Imposer à la SNCF de donner plus de visibilité sur les destinations villes moyennes (notamment sur les offres proposées sur voyages-sncf.com), en proposant des offres touristiques intégrées.
- Versement transport : tendre à rapprocher les taux plafonds légaux entre les agglomérations n'ayant pas de transport en commun en site propre (TCSP), mais qui mettent en œuvre une ou plusieurs lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) (l'essentiel des agglomérations de plus de 50 000 hab.).

Urgence sur la revitalisation des centres villes

Les villes moyennes se trouvent aujourd'hui en première ligne pour s'opposer aux fractures territoriales qui se creusent entre les métropoles et les territoires ruraux. Elles offrent aussi une alternative intéressante à l'étalement urbain qui se déploie autour des métropoles, et qui se traduit par des coûts sociaux considérables (temps perdu, pollutions, santé publique, gaspillage foncier). Elles disposent en outre d'un *potentiel d'accueil* (patrimoine immobilier disponible, qualité de vie, prix modérés, liaisons ferrées) qui reste sous utilisé. En valorisant ce potentiel, elles pourraient développer des activités disposant d'une grande liberté d'implantation (services à la personne, start-up, e-commerce...) tout en renforçant leur attractivité résidentielle.

Même pour les villes industrielles, l'attractivité résidentielle est aujourd'hui reconnue comme une composante forte de l'attractivité économique. Or l'une des clefs de cette attractivité, c'est l'existence d'un centre-ville animé et habité. C'est en offrant une « centralité vivante » qu'une ville peut proposer une alternative intéressante à l'étalement péri-métropolitain.

La prise de conscience des enjeux qui pèsent sur les centres-villes et des limites qui s'opposent à leur revitalisation conduit aujourd'hui les villes de France à proposer la mise en œuvre d'un **Programme National de Revitalisation des Centres-Villes**. Reprenant le principe du PNRU, ce programme ambitieux et bénéficiant d'une enveloppe financière significative aura pour premier objectif de rassembler les multiples dispositifs et procédures qui se superposent dans les centres-villes.

En dépit de leur volontarisme, les villes moyennes rencontrent aujourd'hui plusieurs types de difficultés:

- Le déploiement continu des zones commerciales périphériques, facilité par l'assouplissement des réglementations concernant l'urbanisme commercial, fragilise les commerces de nombreux centres-villes.
- L'offre de logements neufs en périphérie des villes, construits souvent avec des aides publiques directes ou indirectes (fiscalité, réseaux), vient concurrencer la réhabilitation du patrimoine existant.
- Les dispositions réglementaires visant les secteurs sauvegardés et les AVAP renchérissent le coût de la réhabilitation dans les centres historiques. Elles interdisent parfois certaines adaptations nécessaires (ouvertures, extensions, isolation...). En rendant économiquement impossible la réhabilitation du patrimoine, elles accélèrent sa dégradation.
- Les partenaires institutionnels (Défense, SNCF, Ports autonomes, Hôpitaux...) qui disposent d'un patrimoine foncier stratégique se montrent parfois peu coopératifs.
- Les villes de France souffrent enfin d'un déficit important d'appui en ingénierie, alors qu'elles doivent porter des opérations complexes et les insérer dans des procédures sectorielles nombreuses et parfois conflictuelles (Secteur Sauvegardé, ANRU, ANAH, zones humides...).

Propositions

- **Ingénierie** : Généraliser et contractualiser des *projets de centre-ville*, intégrant, dans une stratégie commune, toutes les interventions et les procédures intéressant ces territoires stratégiques et impliquer l'Etat, la Caisse des Dépôts, les nouvelles Régions ou les Départements dans le financement de cette ingénierie.
- **Habitat** : Etablir un financement incitatif de la rénovation du parc ancien dans les cœurs de villes en mobilisant la Caisse des Dépôts et Action Logement.
- **Urbanisme** : Permettre le renouvellement urbain en centralité en facilitant les opérations déconstruction-reconstruction et assouplir les dispositions réglementaires concernant les secteurs sauvegardés.
- Soutenir la définition de périmètres de centralité dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et dans les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI), qui permettent la mise en place de règles protégeant l'investissement en cœur de ville.
- **Commerce** : introduire des dispositions contraignantes pour arrêter la construction de grandes surfaces de périphérie là où elles sont déjà en surnombre.
- Introduire, dans les procédures des commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC), des dispositions favorisant le développement de zones commerciales intégrées dans les centres-villes (du type Beauvais, Saint Briec, ou Saint Nazaire).
- Favoriser la préemption par les collectivités de locaux commerciaux vacants par différents dispositifs (fiscalité, financements, procédures...).
- **Numérique** : Généraliser la couverture numérique des cœurs de villes en développant un WIFI libre accès et appuyer financièrement la création, dans les centres-villes et à proximité des gares, de tiers lieux (co working, fab lab, e-learning...) permettant d'accueillir des activités utilisant à plein les possibilités du numérique.

Promouvoir un habitat durable et solidaire

Les villes moyennes peuvent faire du logement un canal d'attractivité en incitant les entreprises à s'implanter sur leur territoire : foncier disponible et moins cher ; loyers moins élevés ; proximité des services... De nombreux défis sont néanmoins à relever : précarité énergétique d'un parc privé détenu par des ménages aux revenus plus modestes qu'ailleurs, et nécessité d'adapter un parc ancien aux modifications sociologiques, en particulier la décohabitation et le vieillissement de la population.

Les villes moyennes ont des besoins spécifiques : des logements étudiants pour accompagner le développement de l'enseignement supérieur dans leurs territoires ; des logements sociaux abordables pour les jeunes couples avec enfants pour leur permettre de s'installer en cœur de ville ; et des logements performants d'un point de vue énergétique.

Propositions :

- Rendre attractif l'habitat dans le centre-ville et redensifier en misant sur le cœur des villes moyennes, notamment par la revalorisation de l'habitat.
- Poursuite d'une politique de rénovation urbaine ambitieuse (les villes moyennes se caractérisent par la présence des QPV au sein de leur territoire, alors que le pilotage de cette politique est devenu intercommunal). Rappelons que ces villes sont exemplaires en matière de logement social au sens de la loi SRU.
- Mobiliser plus efficacement les dispositifs portés par l'ANAH, la CDC ou encore Action Logement vers les besoins des villes moyennes.
- Réfléchir l'opportunité d'un système défiscalisé de type Malraux en faveur d'opérations d'investissement locatif en centre ancien.
- Orienter une partie du FEDER vers la thématique du logement en centres anciens, avec un montage des dossiers plus simple et plus rapide.
- Renforcer l'accompagnement par l'Etat des collectivités locales dans leurs projets énergétiques (concernant en particulier l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement des éco-quartiers et les nouvelles mobilités).
- Simplifier les normes des coûts de reconstruction et de réhabilitation de l'habitat, notamment en centre ancien. Stabilisation des politiques du logement, qui doivent s'inscrire dans la durée afin de rassurer les ménages et les investisseurs et pouvoir évaluer leur efficacité.
- Apporter des dispositifs d'aides adaptés conséquents pour les villes moyennes en zones B1, B2 et C (soit respectivement 30%, 23% et 8% du total des villes de la strate) pour la rénovation de l'habitat.
- Maintenir des éléments de souplesse dans la répartition par les Préfets des quotas de logements bénéficiant des déductions fiscales prévues (cf. conserver en 2018 l'expérimentation sous les conditions précises de l'article 199 novovicies du code général des impôts (CGI), qui permet de rendre éligibles au dispositif « Pinel » les investissements réalisés en 2017 par les contribuables dans certaines communes de la zone C, dont les besoins sont avérés sur le terrain).
- Mettre en place d'un système simplifié, et surtout pérenne, d'accession sociale à la propriété pour répondre aux besoins des populations des villes moyennes.
- Généraliser des « observatoires locaux en matière de logement » à l'échelon intercommunal, avec l'aide effective des services de l'Etat déconcentré, pour aider au pilotage et en la matière, spécialement dans les quartiers de la politique de la ville.
- Flécher des aides de l'État en zones détendues vers la démolition, notamment pour les HLM délabrés. La démolition pourrait donc faire l'objet de financements de la part de l'État, en zones détendues (zone C) et hors ANRU. La démolition doit être suivie d'une reconstruction ciblée (en nombre, en localisation et en type de produits adaptés aux clientèles).
- Orienter une partie du FEDER vers la thématique du logement en centres anciens, avec un montage des dossiers plus simple et plus rapide.

Infrastructures et services numériques : un levier de développement à consolider

Le numérique est un enjeu majeur pour les villes moyennes et constitue un double objectif pour les villes moyennes: un **renforcement de l'attractivité locale** aussi bien pour les habitants et les entreprises qu'en termes d'image de la collectivité, une **amélioration du service public et de la gestion des deniers publics**, via les réseaux intelligents et la dématérialisation de documents notamment.

Elles ont à faire face à plusieurs obstacles : **contraintes budgétaires, ingénierie limitée et infrastructures insuffisantes**. Si, les villes moyennes bénéficient globalement d'une couverture en infrastructures de réseau très haut débit, des disparités persistent et les communes plus rurales des intercommunalités restent mal desservies.

Propositions :

- **Assurer une couverture équitable des territoires en très haut débit**
 - Renforcer les engagements des opérateurs en termes de délais et de territoires couverts éventuellement en les assortissant de contraintes et réduire les écarts de calendrier entre la ville-centre et les autres territoires de son intercommunalité.
 - Sécuriser le modèle économique des Réseaux d'Initiative Publique, qui correspondent à de lourds engagements financiers et juridiques des territoires pour des zones où les 4 principaux opérateurs nationaux avaient initialement annoncé ne pas investir.
 - Associer les représentants des villes de taille moyenne et de leurs intercommunalités au comité de concertation France Très Haut Débit.
- **Favoriser l'ouverture des données et la mise en commun des services en ligne dans les territoires et au niveau de l'Etat**
 - Rendre plus accessibles et gratuitement les données de l'Etat en matière de fiscalité et d'éducation.
 - Accompagner les collectivités locales dans l'usage, le traitement et la sécurisation de l'Open data.
 - Proposer une solution clé en main pour les « territorial platforms » afin d'inciter les territoires à collaborer avec les acteurs locaux pour un écosystème numérique territorial.
 - Financer des projets de transformation numérique des collectivités dans une démarche durable via le Programme d'Investissements d'Avenir .
- **Faciliter le déploiement du numérique dans les collectivités pour le développement économique**
 - Généraliser le Wifi en centres-villes et accompagner les acteurs aux usages et au potentiel de développement économique.
 - Développer les centres de télétravail qui offrent aux citoyens des opportunités de profiter de la qualité de vie des villes de taille moyenne
 - Faciliter l'implantation des pôles d'innovation thématiques (santé, logement...) afin de dynamiser le développement économique local
- **Mettre en place les moyens pour un numérique pour tous**
 - Renforcer et financer des politiques de médiation numérique.
 - Développer les formations aux élus sur le numérique.
 - Elaborer un cadre juridique solide et sécurisant pour protéger le citoyen (données, cyberattaques...) et sensibiliser la population.

Enseignement supérieur, Recherche, Formation

Un enjeu de développement social et économique

La volonté de démocratiser l'enseignement supérieur et la saturation des grands pôles universitaires, dans les années 80, sont à l'origine du rapprochement géographique de l'enseignement supérieur avec les lieux de vie des jeunes et des familles. Ce qui a conduit à décentraliser une partie des enseignements supérieurs dans les villes moyennes. La question de l'accueil d'un nombre croissant de jeunes est plus que jamais d'actualité, et c'est bien dans les villes moyennes qu'il existe des marges de manœuvre pour satisfaire aux exigences de conduire plus de 65% d'une classe d'âge dans le supérieur. Le **rapprochement entre les besoins des entreprises et les formations supérieures dispensées sur le territoire des villes moyennes** se trouve facilité. En favorisant la mise en cohérence entre tissu économique, social, culturel local et offre de formations, les maires des villes moyennes et présidents des intercommunalités œuvrent à l'optimisation de **l'insertion professionnelle des jeunes diplômés tout en incitant à la création d'entreprises et au développement d'activités innovantes.**

L'enseignement post bac (c'est à dire pas seulement universitaires) dans les villes moyennes présente plusieurs avantages pour la Nation :

1 – il contribue fortement à la **démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur** et donc à l'accueil d'un nombre croissant de jeunes (taux de boursiers bien supérieurs à la moyenne nationale qui s'établit à 35% : 47% à Boulogne-sur-Mer, 50% à Castres et Albi, 62% à Béziers...), et présente de surcroît des taux de réussite supérieur à la moyenne.

2 – il permet de **développer les synergies avec les acteurs économiques** présents sur le territoire en leur permettant de recruter les salariés qualifiés dont ils ont besoin pour rester performants et innovants, et en leur permettant **d'accéder aux activités de recherche** des universités grâce au transfert de technologies.

3 - il constitue en conséquence, **un élément déterminant dans l'accès à l'emploi des jeunes** et donc au développement et à l'attractivité des villes moyennes.

Propositions

- Intégrer la mission de service public d'accès à l'enseignement supérieur et à la recherche sur tous les territoires dans le calcul des « dotation globale de fonctionnement » ou « dotations contractuelles » des universités.
- Maintenir une offre diversifiée de formation post bac sur les villes moyennes.
- Favoriser la logique formation, recherche, innovation par les filières et niches sur les territoires des villes moyennes.
- Mettre définitivement fin à l'argument du surcoût de la formation supérieure dans les villes moyennes en pratiquer un audit de « la vérité des coûts », c'est-à-dire en mesurant et publiant le coût d'un étudiant dans les villes moyennes en le rapportant au coût moyen national et surtout au coût d'un jeune non formé pour la Nation.
- reconnaître l'implication financière de collectivités locales et donner une traçabilité aux fonds apportés par les collectivités locales et leur affectation : formation, recherche, entrepreneuriat, vie étudiante...
- publier les indicateurs de réussite et d'insertion des étudiants par site d'enseignement (et pas seulement par université mère ou académie).
- Créer un groupe de réflexion et d'échanges sur le soutien des collectivités à l'entrepreneuriat étudiant, pour un développement de la démarche PEPITE sur tous les Pôles d'enseignement supérieur de proximité de France.
- Donner les mêmes chances aux étudiants des villes moyennes en matière de vie étudiante notamment en réimplantant les CROUS, particulièrement absents des villes moyennes.

Economie circulaire : un développement économique local à repenser

Aujourd'hui, le tissu des villes moyennes souffre de la crise économique, de la désindustrialisation, du regroupement des administrations et de l'attractivité des périphéries et des métropoles. L'économie locale est donc appelée à se renouveler et l'économie circulaire représente une réelle opportunité. Le code de l'environnement précise « *La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires.* » (art. L. 110-1-1). L'économie circulaire comprend notamment l'écologie industrielle territoriale et l'économie de fonctionnalité. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte engage ainsi l'Etat et les collectivités territoriales à lutter contre le gaspillage et à promouvoir l'économie circulaire. Les villes et intercommunalités disposent de moyens d'actions de par leurs compétences et leur connaissance des territoires : elles peuvent servir de passerelles entre les acteurs locaux et favoriser l'innovation, s'appuyer sur les achats publics et agir dans le cadre de leurs compétences en gestion des déchets, en eau et assainissement, mais également en mobilité, en éducation et dans tant d'autres domaines. L'économie circulaire est un atout pour limiter la délocalisation des emplois, permettre des économies pour les entreprises, préserver les ressources et inciter à produire et consommer local.

Propositions :

- **Favoriser les démarches de développement économique de proximité**
 - Implanter des pôles d'innovation spécialisée au niveau local et faciliter leur mise en réseau.
 - Réviser le code des marchés publics dans les sens d'un « mieux disant territorial et environnemental » afin de renforcer dans les marchés publics la référence à des paramètres qualitatifs : circuits courts, réduction des émissions de CO2, critères de qualité...
 - Apporter un soutien fiscal aux entreprises contribuant à l'économie circulaire.
- **Comprendre l'intelligence des territoires en termes de situation économique, de ressources et de potentiel de développement et de spécialisation**
 - Créer une plateforme de mutualisation des données disponibles pour un diagnostic partagé entre tous les acteurs en s'intégrant dans la démarche d'ouverture des données.
 - Elaborer et utiliser des indicateurs plus adaptés à cette connaissance, permettant de mesurer l'impact des actions territoriales.
 - Développer la prospective afin de renseigner chaque territoire sur le potentiel d'emplois via un outil pour lequel chaque collectivité puisse renseigner ses données locales.
- **Assurer l'intégration des démarches de développement économique de proximité aux stratégies régionale, nationale et européenne**
 - Intégrer ces démarches et notamment le recensement des possibilités en termes d'écologie industrielle territoriale soit dans les schémas régionaux comme le SRADDET soit dans les CTAP.
 - Associer l'Etat, les collectivités, les entreprises et des représentants de la société civile vers un objectif « 100% des territoires en économie circulaire » afin de favoriser son développement et son déploiement.
 - Inciter l'Europe à élargir sa conception de l'économie circulaire au-delà des problématiques déchets et gaspillage alimentaire pour porter des politiques sur les circuits courts, l'écologie industrielle territoriale et l'économie de fonctionnalité.
- **Mettre en cohérence les politiques relevant du développement économique, de la solidarité sociale et de la protection environnementale**
 - Développer la formation dès le plus jeune âge : cours d'économie circulaire dans les écoles, modules de formation continue, formation des élus...
 - Anticiper les conséquences de la rationalisation des centres de tri en termes d'emploi local.
 - Favoriser la responsabilisation des populations et des entreprises par des systèmes incitatifs.

Tous les territoires ont droit à la santé

La question des déserts médicaux est l'un des symptômes d'une fracture territoriale qui conduit à ce que les habitants de certaines parties de nos territoires se sentent oubliés. Il n'y a pas un jour où les maires ne sont pas confrontés à ce problème. Les disparités que l'on constate n'opposent plus seulement les zones rurales aux zones urbaines. La médecine de ville est pleinement touchée, et elle sera d'autant plus si nous ne tenons pas compte du creux de la démographie médicale à venir, qui l'affectera en tout premier lieu.

Pour nos communes, un établissement de santé n'est pas une simple entité indépendante. C'est un besoin qui est ancré dans la vie quotidienne de nos administrés. C'est une composante essentielle du développement de nos territoires, voire de leur survie. C'est pourquoi, les maires et présidents d'intercommunalités sont particulièrement attentifs à tout ce qui peut permettre, au niveau local, de maintenir ou d'encourager une présence médicale.

En ce sens et outre le fait que toute politique publique en matière d'accès aux soins doit avoir pour fil rouge la triple nécessité de privilégier un cadre d'action souple et une démarche pragmatique, de soutenir les initiatives des acteurs du terrain, et de faire des territoires un « laboratoire » d'innovations.

Propositions :

- Développer une approche d'ensemble afin d'éviter la multiplication et l'intrication des dispositifs sans aucune coordination, ainsi qu'une meilleure prise en compte du creux à venir de la démographie médicale, tant à l'échelle nationale que locale.
- Evaluer l'efficacité des politiques de régulation et les mesures en vigueur visant à inciter les professionnels de soins à s'installer en zones sous dotées, et la mise à disposition des données et publier les résultats.
- Lier les politiques publiques en faveur de l'accès aux soins à la question de l'aménagement du territoire.
- Garantir une représentation, pas uniquement consultative, des villes moyennes au sein des instances de gouvernance et de concertation, tant à l'échelle nationale que locale.
- Instaurer des internats de proximité dans les centres hospitaliers des villes moyennes.
- Maintenir une offre de ville, en secteur 1, à l'échelle des zones d'emploi, en développant des conventionnements à plusieurs échelles (nationales, régionales, locales) ;
- Déployer des mesures visant à favoriser et simplifier l'exercice multi-sites et mixte des professionnels de santé.
- Créer un système de bonus-malus à l'installation des professionnels de santé en fonction de la densité médicale relative des différents territoires et mettre en place un déconventionnement partiel ou total (sur le modèle allemand).

Finances locales

La question de la répartition des ressources entre l'État et les collectivités locales, la charge et la réduction de la dépense publique, ou encore la nécessité de réduire l'endettement public, posent avec acuité la question de l'évolution des relations financières entre l'État, le contribuable, et les administrations publiques locales.

Propositions

- Mettre en œuvre un nouveau **pacte pluriannuel de stabilité des concours de l'Etat**, en offrant davantage de visibilité, aux prospectives budgétaires locales.
- Instaurer une loi de finances des collectivités locales qui serait votée avant l'été pour permettre de préparer les budgets dans un calendrier responsable.
- Revoir en profondeur le système de répartition des dotations de l'État aux collectivités territoriales, et prendre en compte à travers une péréquation rénovée les **charges de centralité** de ces villes « pôles d'équilibre » du territoire français.
- Négocier avec l'Etat la sortie progressive de l'obligation faite aux collectivités locales de déposer leurs fonds au Trésor.
- Améliorer la qualité comptable et développer les bonnes pratiques en matière de certification des comptes publics locaux.
- Développer la fonction contrôle de gestion, aussi bien pour les activités propres que dans les relations des villes avec leurs partenaires externes.
- Développer les formations nécessaires aux élus et cadres territoriaux permettant d'acquérir les compétences de leurs partenaires et de leurs fournisseurs afin d'être mieux armés pour négocier les concessions et les marchés publics.